

# MECENAT 2010



## Bénéficiaire d'une déduction fiscale sur votre déclaration d'impôts 2010 en effectuant un don à Aurillac Handball Cantal Auvergne

Effectuez un don et soutenez le projet de développement d'Aurillac Handball Cantal Auvergne, dont l'objectif est de pérenniser le club au plus haut niveau du handball français via la formation du jeune joueur.

Tout don effectué avant le 31 décembre 2010 vous permettra de bénéficier d'une réduction fiscale sur votre déclaration d'impôts 2010.

Un document Cerfa vous sera ensuite transmis afin de justifier de votre don lors de votre déclaration d'impôts.

### Avantages :

**Si je suis un particulier, je peux déduire de mon impôt 66 % de mes dons** dans la limite de 20% des revenus imposables

→ Pour un don de 100 €, un particulier bénéficie d'une réduction fiscale de 66 €. Son don lui coûtera donc en réalité : 34 €.

**Si je suis un professionnel, les sommes versées peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaire**

Si vous souhaitez aider Aurillac Handball, nous vous remercions de remplir le coupon ci-contre et de nous l'adresser accompagné de votre règlement :

Aurillac Handball Cantal Auvergne  
Gymnase de Peyrolles  
Avenue du Dr Chanal  
15000 Aurillac

Renseignements : 04 71 48 90 36

## MECENAT 2010, JE SOUTIENS AURILLAC HANDBALL CANTAL AUVERGNE

*Merci de compléter ce formulaire et de nous faire parvenir votre règlement avant le 31 décembre 2010 à l'ordre d'Aurillac Handball Cantal Auvergne au siège du club : Gymnase de Peyrolles, 22 avenue du Dr Chanal – 15 000 Aurillac*

J'ai bien noté que je recevrai un reçu fiscal pour bénéficier d'une déduction sur l'impôt sur le revenu de :

- 66 % de la somme versée si je suis un particulier
- 60% de la somme versée si je suis un professionnel.

Montant du don : ..... €

### Vos coordonnées

Nom : ..... Prénom : .....

Société (Mécénat d'entreprise) : .....

Adresse : .....

.....

.....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Portable : .....